



REGLEMENT DE LA BOURSE

- 1) Le nombre d'articles (ou lots d'articles) mis en vente est limité à 15 par personne.
- 2) Les articles ne doivent pas coûter moins de 2 €. Pas de centimes d'euros.
- 3) Les jouets ne pourront être déposés qu'au nom de la personne présente, et sur présentation d'une pièce d'identité (lutte contre le vol et le recel).
- 4) La personne déposant les jouets, doit être majeure.
- 5) Les articles doivent être complets et en bon état. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement d'un jouet.
- 6) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation des articles.**
- 7) Le droit d'inscription est de :
 - 3 € par liste (de 1 à 15 articles)
 - puis de 10 % sur les ventes réalisées.
- 8) La reprise des invendus et le règlement des ventes aura lieu le

**Dimanche 17 Novembre 2019
De 18 heures à 18 heures 30.**

- 9) **Passé ce délai, tout règlement ou article invendu non récupéré restera en possession des organisateurs.**
- 10) () Je souhaite reprendre mes jouets invendus
() **Je NE souhaite PAS** reprendre mes jouets invendus (don à Emmaus, Hôtel social...)

NOM :
ADRESSE :
TELEPHONE :

N° DE CARTE D'IDENTITE :

Date :

« Lu et approuvé »
Signature :